

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2018**

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **SEIZE MAI** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 09 mai, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,  
Mmes M. FROSSARD, C. GUENOT, MM. M. CORBOZ, S. RECOQUE Adjointes,  
Mmes B. BELLIARD, M. CHAMPION, J. CORRE, M. FORESTIER, L. GODENIR, C. JULLIARD, L. LITTOZ, MM. N. BALMONT, JP. LITTOZ-MONNET, J. MERILLON, M. MILLET-URSIN, M. VINCENT

Etaient excusés : Mme M. JUILIEN a donné procuration à Mme M. LUTZ  
Mme F. ZINGER a donné procuration à M. C. GUENOT  
M. M. BERTON a donné procuration à Mme L. LITTOZ  
M. M. COUTIN a donné procuration à M. JP. LITTOZ-MONNET  
Mme J. DELANNOY, M. MADDALENA, MM. JP. BAUDRANT, D. BLAMPEY, JL. RAVELLI, N. SALLAZ

Secrétaire de séance : Mme L. GODENIR



## SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 avril 2018
- 2- Attribution de la concession du snack-bar du complexe sportif
- 3- Convention d'objectifs et de financement avec l'association du Club Nautique
- 4- Demande de subvention pour la réalisation d'un plan de gestion des espaces verts
- 5- Questions diverses



### 1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Attribution de la concession du snack-bar du complexe sportif**

Par délibération n°2018-011 du 28 mars 2018 le conseil municipal a décidé de relancer une procédure de délégation pour la gestion du snack-bar du complexe sportif.

La concession actuelle d'une durée de 5 ans arrivait à échéance le 31 décembre 2021 mais les concessionnaires actuels n'ont pas souhaité poursuivre la gestion au-delà de la 1<sup>ère</sup> année.

Après publication dans la presse de l'avis d'appel public à la concurrence, la commune a reçu 3 offres déclarées conformes par la commission de délégation de service public.

Tous les candidats ont ensuite été reçus en entretien par la commission afin qu'ils puissent exposer leur projet.

Globalement les candidatures ont été d'une bonne qualité.

Après examen et au regard des critères de choix, la commission propose de retenir la candidature de M. Eric DESCHAMPS qui dispose d'une bonne expérience en matière de gestion de ce type d'activité.

Il assurera la gestion du snack avec sa femme.

Le montant proposé est de 7600 €/an en année pleine (50% cette année).

Accord du Conseil.

## **3 – Convention d'objectifs et de financement avec l'association du Club Nautique**

Dans le cadre de la subvention de fonctionnement accordée par la commune au Club Nautique il y a lieu de renouveler la convention formalisant les objectifs assignés à l'association.

En plus de la subvention, la commune met à disposition du Club, à titre exclusif, une partie du bâtiment du port, un chalet d'accueil, une plage dévolue aux activités nautiques et deux places au port.

Le Club gère et encaisse pour le compte de la commune, en tant que régisseur, les emplacements du port à sec et les emplacements saisonniers du port à flot.

La présence du Club, sur le site du printemps à l'automne, permet d'avoir un interlocuteur pour les usagers et les touristes tout en assurant la surveillance et le petit entretien des équipements.

Il est proposé de signer cette convention pour une année seulement. En effet, l'audit lancée pour la gestion portuaire devrait sans doute conduire à la mise en place d'une nouvelle structure juridique en lieu et place de l'association.

Accord du Conseil.

## **4 – Demande de subvention pour la réalisation d'un plan de gestion des espaces verts**

La commune s'est engagée dans une démarche d'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces verts.

Cela s'est concrétisé par l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».

Dans cet objectif il y a lieu de se doter d'un plan de gestion des espaces verts.

A cette fin il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau qui subventionne ce type d'opération à hauteur de 80% pour un coût d'étude évalué à 7 980 € ht.

Dans le cas où la subvention ne serait pas obtenue le plan de gestion serait fait en interne.

Accord du Conseil.

## **5 – Questions diverses**

- Demande de participation financière de la commune de la part de Footsud74 pour le déplacement au tournoi international de DIRINON. Accord pour 1000 € sur facture.
- Informations :
  - Convention avec la commune de Faverges pour le centre de loisirs de l'été : comme cela avait été précédemment annoncé les coûts fixes liés à la mise à disposition des bâtiments et à leur entretien ne seront plus pris en compte dans le prix facturé aux communes. Seuls restent à charge des communes les coûts liés directement au centre de loisirs (animateurs, repas, matériel pédagogique,...).

- Recours contre le Plan Local d'Urbanisme : la Cour Administrative d'Appel de Lyon a donné partiellement raison à la commune pour les secteurs de VERTHIER et de MARCEAU DESSOUS qui sont considérés comme des villages existants au sens de la loi littoral, à ce titre ils sont par conséquent constructibles. En revanche, la Cour a maintenu le caractère inconstructible des autres secteurs de Doussard qui ne font pas partie du centre-bourg. Cet arrêt peut faire l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat dans les 2 mois.
  - Etape du Tour de France : le tour amateur passera sur la commune le 08 juillet avant le passage des professionnels fixé le 17 juillet. L'organisation recherche des bénévoles pour le tour amateur qui regroupera plus de 15 000 coureurs.
- Travaux :
- Extension de la Voie Verte entre Verthier et Glières : les derniers propriétaires qui n'ont pas acceptés de céder une partie de leur terrain sont expropriés. Les entreprises ont été choisies (ALCIATO et BIANCO) et les travaux vont commencer. Le bornage sera suivi scrupuleusement afin que les travaux n'empiètent pas sur le périmètre de la réserve naturelle du Bout du Lac.
  - Camping municipal : les travaux prévus au contrat de concession sont en cours de réalisation et se poursuivront pendant l'été (nouvel structure d'accueil, espaces détente et aquatique)
  - Débarcadère : le maître d'œuvre a été retenu et une première réunion avec la commission des travaux a eu lieu. L'ouvrage sera réalisé comme prévu entre cet automne et le printemps 2019. La Compagnie des Bateaux a d'ores et déjà lancé la construction d'un bateau de passager à propulsion électrique.
  - Prévention des inondations sur l'Eau Morte/Verthier-La Reisse-Sollier : M. MERILLON informe le Conseil que la Communauté de Communes a programmé une rencontre courant juin avec des riverains et le cabinet Hydrétude en charge de l'analyse du dossier afin de bien identifier les actions possibles à mener suite à la dernière inondation de janvier 2018. A l'issue de cette réunion des travaux d'enlèvement de matériaux pourraient être envisagés au confluent de l'eau Morte et du Nant de Montmin.
  - Pole Lacustre : suite aux observations faites pas les élus lors de la précédente séance du conseil municipal, le cabinet TELOA a revu la signalétique. Le Conseil approuve les modifications présentées. M. RECOQUE rappelle que le totem marquant l'entrée du site ne devra pas gêner la visibilité des automobilistes.
  - Aménagement d'une structure d'accueil pour l'aire d'atterrissage du vol libre de la salle polyvalente : M. MILLET-URSIN informe le Conseil de l'avancement de l'étude menée par le cabinet PROTOURISME. Les élus du SIVU devront décider de la mise en œuvre juridique de ce projet (maîtrise d'ouvrage directe, déléguée, concession privée, bail emphytéotique, etc...). Mme le Maire considère que ce projet touristique d'envergure peut certainement bénéficier d'importantes subventions. Une prochaine réunion sera programmée avec le BE PROTOURISME et les éventuels partenaires financiers.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21h00**

Fait à DOUSSARD, le 23 mai 2018

Le Maire,

